

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :
Adresse :
Ville :
Code postal :
Téléphone :
Date de naissance :
No Patinage Canada:
Club d'appartenance :
Dernière étape réussi :
Entraîneur :

Les chèques doivent être faits à l'ordre de :
A.R.P.A.E. École de Développement 2009

Veuillez inscrire le nom du patineur sur le chèque pour fin d'identification.

ADRESSE DE RETOUR :
ÉCOLE DE DÉVELOPPEMENT PATINAGE PLUS
a/s Diane Larcher
1092 rue du Sieur d'Iberville
Sherbrooke, Qc
J1H 6H1

ÉCOLE DE DÉVELOPPEMENT 2009 PATINAGE PLUS



Tenue sous la responsabilité de l'Association régionale
de patinage artistique de l'Estrie

**Aréna Philippe-Bergeron
(anciennement Cibrona)
Bromptonville**

DU 2 MAI AU 31 MAI 2009

**Date limite des inscriptions :
1^{er} mars 2009**

(Inscription par la poste seulement)

POUR INFORMATIONS VOUS POUVEZ CONTACTER :

Lucie Bouffard (présidente) (819) 837-2223
Manon Bonin (vice-présidente tech.) (819) 583-4334
Diane Larcher (trésorière) (819) 563-9359

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE :

- Seuls les entraîneurs professionnels de Patinage Canada sont autorisés à enseigner à cette école.
- Les patineurs qui n'étaient pas inscrits dans les programmes de Patinage Canada avant l'âge de 18 ans ne sont pas admissibles à l'école de développement 2009.
- Le choix d'un entraîneur pour les périodes de style libre est la responsabilité de chaque patineur. L'entraîneur peut donner ses leçons par groupe ou individuellement
- Les périodes de edges sont supervisées par un ou des entraîneurs professionnels engagés par l'ARPAE et sont inclus dans le coût de l'inscription.

PATINAGE PLUS 120 minutes / semaine

SAMEDI	07h50 à 08h50 style libre 08h50 à 9h00 edges
DIMANCHE	07h50 à 08h50 style libre 08h50 à 9h00 edges

* samedi 9 mai de 15h00-16h30

** dimanche 10 mai pas de patin

Frais d'inscription : 50\$

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE :

- L'école ne se tient pas responsable des accidents qui pourront survenir, des pertes de temps de glace dues à des défectuosités techniques, ou des objets et vêtements perdus, etc...
- Les participants renoncent à toute réclamation contre l'école ou l'Association régionale de patinage artistique de l'Estrie
- L'école se réserve le droit de modifier l'horaire sans préavis.
- Les patineurs qui s'inscrivent après la date d'inscription peuvent être refusés.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- Seules les inscriptions reçues par la poste seront acceptées
- La date d'oblitération fera foi de la date d'expédition et pourra servir, en dernier ressort, de critère dans la formation des groupes au cas de surnombre.
- Important : Le paiement total est exigé à l'inscription, à défaut de quoi, l'inscription sera rejetée.
- Il n'y aura **aucun remboursement** des frais d'inscription après la date limite des inscriptions, c'est-à-dire **le 1^{er} mars 2009**.